

Image not found or type unknown



## Répurération de points après deux contraventions

Par **pasdebol**, le **02/02/2015** à **19:56**

Bonjour,

Au mois d'août 2014, j'ai reçu une contravention et perdu 1 point 90 euros et ce jour j'ai reçu dans ma boîte aux lettres une nouvelle contravention 90 euros et 1 point.  
Est ce que je vais pouvoir récupérer ces points dans 2 ans pour la première contravention et 2 ans après pour la seconde contravention où comme j'ai déjà eu ce pv je ne pourrais jamais les récupérer.

Merci infiniment pour votre réponse.

Par **janus2fr**, le **03/02/2015** à **08:36**

Bonjour,

Si vous ne commettez plus d'infraction entrainant la perte de points, vous récupérerez vos 2 points en même temps dans 2 ans.